

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 5 AVRIL 2016**

Le cinq avril deux mil seize, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-neuf mars deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETIER

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Excusés : Pascale CHAUSSON donne pouvoir à Cyrielle PELLETIER, Isalyne HERIVEAU et Cédric CATOIS donne pouvoir à Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Catherine CROTEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 22 mars 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : GARAGE CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire informe les conseillers que le propriétaire du garage l'a contacté suite à la visite de certains conseillers le 6 février dernier, celui-ci demande si la commune est intéressée pour acheter le garage qui est situé dans le centre-bourg de la commune sinon il le met en location. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale décide de faire une proposition d'achat de 32 000 euros au propriétaire du garage situé dans le centre-bourg au 4 rue des écoles.

2^{ème} OBJET : PROBLEME ASSAINISSEMENT CHEZ UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que Mme Leclerc demeurant au 8 square Robert Paumier l'a sollicité afin de prendre en charge une partie de ses frais d'assainissement suite à un problème de fuite d'eau qui a engendré une surconsommation.

En effet, sur sa facture d'eau-assainissement émanant du SAEP Dollon en 2015, la partie assainissement était de 417,48 euros. En 2014, sa facture présentait un montant de 66,95 euros pour 9 mois pour la partie assainissement. En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale que soit retenue sur la facture du SAEP Dollon de Mme Leclerc pour l'année 2015 une consommation de 72,80 euros sur une durée d'un an sur la partie assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir sur la facture du SAEP Dollon de Mme Leclerc pour l'année 2015 une consommation de 72,80 euros sur la partie assainissement.

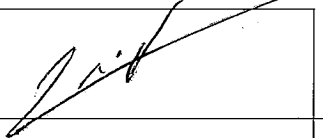
3^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Lotissement Rue des Fleurs** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rendez-vous chez le notaire jeudi prochain pour signer le compromis de vente.

• **Mains d'art 2016** : Cyrille Pelletier, conseillère et vice-présidente du Comité Mains d'art, informe le conseil que les manifestations des métiers d'art a rencontré un franc succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU Secrétaire de séance	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	